

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

25 MAI 2023

MONT DE MARSAN PARTENAIRE DU DISPOSITIF « ÉCOLE D'AFICION »

La Ville de Mont de Marsan et l'UVTF ont signé une convention ce mercredi 24 mai, permettant d'offrir 200 places pour la novillada piquée des Fêtes de la Madeleine à des jeunes de moins de 25 ans.

Dans le cadre de son programme de promotion et de transmission de la tauromachie, l'Union des Villes Taurines de France (UVTF) soutient les organisateurs de novilladas et de corridas en offrant des places à des jeunes de moins de 25 ans désireux de découvrir la culture taurine. La Ville de Mont de Marsan, engagée aux côtés de l'UVTF, a souhaité participer à cette opération afin de favoriser la venue de nouvelles générations dans ses arènes.

Grâce à ce dispositif, 200 places pour la novillada piquée du samedi 22 juillet seront offertes aux jeunes de

moins de 25 ans. Ces places peuvent être réservées et retirées directement auprès de la Régie des Fêtes et Animations, sur présentation d'une pièce d'identité.

Plus d'infos et inscriptions :

Régie des Fêtes et Animations

479 avenue du Maréchal Foch

40000 Mont de Marsan

05 58 75 39 08 • fetesmadeleine.fr

 Fêtes de la Madeleine

Contacts presse

Julie Font

julie.font@montdemarsan-agglo.fr

05 58 51 85 92 • 06 12 23 18 55

Margot Marcial

margot.marcial@montdemarsan-agglo.fr

05 58 46 30 45 • 06 34 12 59 21

